

d'une large ferme au Kankakee, Etats-Unis, les MM. Fortin, autrefois du Cap St Ignace. Il y a 3 ans, ils ont récolté 50,000 minots de blé d'Inde; ils s'étaient adonnés à cette culture, car jusque là elle était rémunérative. A l'automne, ils vendirent leur blé d'Inde 25 cts. le minot: ce qui ne payait que médiocrement leurs frais d'exploitation. Immédiatement ils changèrent leurs champs de blé d'Inde en d'immenses prairies pour ne s'occuper que de l'élevage des animaux qu'ils vendent sur les marchés de Chicago, à des prix rémunérateurs, et ils pourraient actuellement ce genre de commerce sur une grande échelle.

Mais non, un trop grand nombre de nos cultivateurs aiment mieux se croiser les bras, et suivre les errements de la routine. Si par leur propre imprévoyance, disons plutôt leur incuriosité ils sont endettés, sans essayer à changer leur état de culture, ils seront des empruntés pour payer leurs dettes. Ces emprunts seront pour eux une nouvelle source de misère: car pour les effacer ils seront le plus souvent soumis aux conditions ruineuses des emprunts usuraires. Alors il sera trop tard de songer à mieux cultiver leurs champs, d'attendre le moment favorable à la vente de leurs produits et par là assurer les profits légitimes de leur travail et leur sécurité pour le lendemain. La vente forcée de leur terre leur offrira pour perspective le plus souvent le minimum de l'exil.

Choses et autres.

Importation de bétail des Etats-Unis.—On sait qu'en conséquence d'animaux atteints de pleuro-pneumonie dans certaines localités des Etats-Unis, un ordre en Conseil provenant du Département de l'Agriculture, à Ottawa, en prohibe l'importation des Etats-Unis d'ici au 1^{er} de mai. Il convient aux cultivateurs de se mettre en garde à ce sujet; car malgré la surveillance des agents de l'autorité, il pourrait arriver que sur la frontière entre le Canada et les Etats-Unis, on essaye à introduire, dans quelques endroits de notre pays des animaux qui sans présenter aucun signe de maladie, pourraient porter le germe du mal et le communiquer aux bestiaux avec lesquels on les met ensuite en contact.

Il est donc absolument indispensable que les cultivateurs s'assurent eux-mêmes de l'origine du bétail qu'ils veulent introduire dans leurs étables, afin de pouvoir repousser tout animal qui viendrait des Etats-Unis. Dans tous les cas, même après cette précaution, la prudence commande, dans les circonstances actuelles, de faire subir à tout bétail nouvellement arrivé une quarantaine d'observations et de séquestration de 15 jours au moins, pendant lesquels il sera tenu complètement isolé des autres animaux.

— En 1877, les importations anglaises de bétail canadien ne comptèrent que 7 412 têtes à cornes et 6 825 moutons, et en 1878 les chiffres étaient comme suit: 32,415 têtes de bétail et 62,461 moutons. En 1876, le Canada n'exportait pas de cochons en Angleterre et l'année dernière, 1,798 représentant de la race porcine ont été expédiés et vendus sur les marchés anglais. L'année dernière 1,242 chevaux ont été expédiés en Angleterre et achetés à des prix rémunérateurs pour les propriétaires canadiens.

— Une société de colonisation vient de se former à Montréal dans le but d'encourager la colonisation des terres incultes dans la Province de Québec.

RECETTES

Remède contre le gonflement des bêtes ovines et porcines.

Souvent les fourrages vers causent aux bœufs, moutons et autres animaux herbivores une météorisation ou gonflement, résultat de la fermentation de ces aliments dans l'estomac. La mort en est presque toujours la suite funeste.

Un vétérinaire ayant étudié la cause de ce mal y a trouvé un remède efficace qu'il vient de communiquer à la *Maison de Campagne de Paris*: Ce moyen consiste à dissoudre une cuillerée

d'ammoniaque dans un verre d'eau, que l'on fait avaler d'un fruit à l'animal malade. Il est le plus souvent guéri dans l'espace d'une ou deux heures.

Secret pour prévenir les ampoules, cors et durillons.

Les pieds sont exposés à des accidents qu'on peut souvent prévenir. Les ampoules, les durillons, appelés aussi *oignons*, et surtout les cors, en déformant les pieds, causent souvent des vives douleurs; les ampoules sont dues à une extrême délicatesse de la peau qui, lorsque la chaleur la gonfle, se boursouffle et ensuite s'excorie. Quand on est sujet à cet accident, on peut le prévenir en se frottant les pieds, le soir, avec la pomade suivante: Graisse de mouton fondue 1 once, armoise ou herbe de Saint-Jean fraîchement cueillie et pilée, 1 tiers d'once. On s'écume, et on s'en oint les pieds.

TRAITÉ PRATIQUE.

SUR

L'élevage des moutons en Canada.

PAR

M. Eugène Casgrain.

Tel est le titre d'un volume maintenant sous presse au bureau de la *Gazette des Campagnes*, et qui sera offert en vente au commencement du mois d'avril prochain.

L'expérience acquise par M. Eugène Casgrain, dans l'élevage des moutons, est une sûre garantie que ce volume mis entre les mains des cultivateurs leur rendra d'immenses services, quant à l'entretien et aux soins qu'ils doivent apporter à leur troupeau de moutons.

Ce petit traité sera mis en vente au Bureau de la *Gazette des Campagnes* et les principaux libraires au prix de 25 centimes le volume.

FIRMIN H. PROULX, Editeur.

AU PUBLIC.

Le parlement fédéral est convoqué pour le treize février prochain. La session promet d'être très-importante par ses débats, ses travaux, ses résultats. A part l'intérêt qui s'attache à tout changement de régime, il y aura celui des grandes mesures qui seront soumises à la considération des chambres. Nous allons inaugurer une ère nouvelle dans notre politique fédérale. Rarement les députés auront à légiférer sur un sujet plus sérieux.

Plus que jamais il sera nécessaire pour le public de se tenir au courant de tout ce qui se fera à Ottawa. Le meilleur intermédiaire entre le parlement et le corps électoral est sans contredit la presse. Pour mettre cette source d'information à la portée de tout le monde, nous avons décidé d'accepter des abonnements au *Canadien* et au *Cultivateur* pendant la durée de la session.

Ainsi, à toutes personnes qui nous paieront une piastre et cinquante centimes d'avance, nous expédierons l'édition quotidienne du *Canadien* depuis le 10 février jusqu'à la fin de la session du parlement fédéral.

L'édition semi-quotidienne sera expédiée pendant la même période aux personnes qui nous enverront une piastre.

Le *Cultivateur* sera adressé pendant toute la session aux personnes qui nous enverront VINGT CINQ CENTIMES.

Nous ferons de nouveaux efforts pour renseigner nos lecteurs, sur les travaux du parlement, et nous espérons que l'on profitera des conditions faciles que nous proposons pour s'abonner au *Canadien* ou au *Cultivateur*.

Toute personne qui nous adressera une liste de six abonnés, accompagnée du paiement de la souscription, recevra gratis la 5^{me} édition que celle demandée dans la liste qui nous sera transmise.

L. G. DESJARDINS

Février 1879.

Propriétaire du *Canadien*.